



CH-3003 Berne, DFAE, DB

Courrier A

Communauté genevois d'action syndicale
Monsieur Claude Reymond
Monsieur Jacques Vigne
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Berne, le 16 mai 2012

Respect et application des principes et droits fondamentaux au travail dans les organisations internationales du système des Nations Unies

Messieurs,

Je vous remercie de votre courrier du 23 mars dernier concernant le sujet ci-mentionné. C'est avec intérêt que le Département fédéral des affaires étrangères a pris connaissance du rapport du Corps Commun d'Inspection (CCI) sur les relations entre le personnel et l'administration ainsi que de ses recommandations. Il s'agit d'un sujet auquel la Suisse attache une grande importance.

Dans cet esprit, je peux vous assurer que la Suisse va continuer ses efforts visant à l'amélioration du respect des principes et des droits fondamentaux au travail dans le système onusien. Fidèle à cette approche, elle examinera avec bienveillance ces recommandations et s'engagera de manière constructive lors de la 67^e session de l'Assemblée générale dans les discussions avec les autres Etats membres portant sur la gestion des ressources humaines et sur les conditions de travail au sein de l'ONU et de ses agences spécialisées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral